

COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 50 / 2026 du 14 avril 2026.
Approuvant le budget annexe de la Restauration scolaire, exercice 2026.

Date de convocation :
Le 7 avril 2026

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le 15 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois d'avril, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire, puis de Monsieur Camille MOU KAM TSE, 1^{er} adjoint au Maire, lors du vote du compte administratif du Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers

en exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 05

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est approuvée
à l'unanimité.

M. Matahi BROTHERSON, Maire (*abst de 17h42, odj3.2.1, à 17h44, odj3.3.1*)
M. Camille MOU KAM TSE, 1^{er} adjoint au maire
Mme Noéla TIXIER, 2^{ème} adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI, 3^{ème} adjoint au maire
Mme Augustine LEMAIRE, 4^{ème} adjointe au maire
M. Heiarii ROIHAU, 5^{ème} adjoint au maire (*prst à partir de 15h48, odj1*)
Mme Heiava LAMAUD, 6^{ème} adjointe au maire
M. Edwin TARUOURA, 7^{ème} adjoint au maire
Mme Taraina ITCHNER, 8^{ème} adjointe au maire
M. Joël TERITEHAU, conseiller municipal
Mme Evangeline SHAM KOUA, conseillère municipale
Mme Elisabeth TETUA, conseillère municipale
Mme Doris TAATA, conseillère municipale
Mme Marie-Line TUPAIA, conseillère municipale (*prste à partir de 17h07, odj3.1*)
Mme Elisabeth MAHANORA, conseillère municipale
M. Georges MOULON, conseiller municipal
M. Jean-Jacques TAVERE, conseiller municipal
M. Gaston HAPAITAHAA, conseiller municipal
Mme Sylvana ATANI, conseillère municipale
Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale (*abste à partir de 17h27, odj3.1*)
M. Mihimana ROOPINIA, conseiller municipal
M. Christian HUIOUTU, conseiller municipal
Mme Ellen ROOPINIA, conseillère municipale (*abste de 17h45, odj3.3.1, à 17h48, odj3.5.1*)

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le..... 23 AVR 2026

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte,
publié/notifié

le 15 AVR 2026
et télétransmis au service de
l'Etat le 23 AVR 2026

Le Maire,

M. Matahi BROTHERSON



S'est absenté en cours de séance et ayant donné procuration :

Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale, proc. à M. Mihimana ROOPINIA (*valable à partir de 17h27, odj3.1*).

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Pierre TEROU, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERSON ; Mme Augustine TUUHIA, conseillère municipale, proc. à Mme Evangeline SHAM KOUA ; Mme Marie-line TUPAIA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE (*valable jusqu'à 17h07, odj3.1*) ; M. Lewis GUILLOUX, conseiller municipal, proc. à M. Judex TAPUTUARAI.

Était absente excusée et sans procuration :

Mme Ella NATUA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 20 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 15h38.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Elisabeth MAHANORA, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU la délibération n°95/2009 du 30 novembre 2009 approuvant la création du budget annexe de la Restauration scolaire communale ;
- VU la délibération n°21/2026 du 27 mars 2026 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°26/2026 du 2 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- VU la délibération n°35/2026 du 14 avril 2026 constatant la concordance avec le compte de gestion du Trésorier des Iles sous le vent et approuvant le compte administratif du Maire, budget annexe de la Restauration scolaire, exercice 2025 ;
- VU la délibération n°40/2026 du 14 avril 2026 portant affectation de résultat de l'exercice 2025 du budget annexe de la Restauration scolaire ;
- VU le projet de Budget unique (budget principal et budgets annexes), exercice 2026 ;
- VU la lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal dans sa séance du 02 avril 2026 a débattu des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2026. Il est donc proposé le projet de budget annexe de la Restauration scolaire de l'exercice 2026 établi selon les priorités retenues et suivant la capacité financière de la commune :

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %			(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %
011	Charges à caractère général	18 540 000	18 000 000	-3%	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 500 000	28 500 000	0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 175 000	26 925 000	-19%	74	Dotations et participations	49 067 867	54 282 035	11%
65	Autres charges de gestion courante	0	0		77	Produits exceptionnels	0	0	
67	Charges exceptionnelles	100 000	100 000	0%	78	Reprises sur provisions	0	0	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	401 497	#					
023	Virement à la section d'investissement	4 345 074	1 314 136	-70%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 188 000	2 455 000	12%					
D002	Déficit de fonctionnement reporté	19 219 793	33 586 402	75%	R002	Excédent de fonctionnement reporté			
Total dépenses de fonctionnement :		77 567 867	82 782 035	7%	Total recettes de fonctionnement :		77 567 867	82 782 035	7%

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %			(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %
	Total des opérations d'équipement	4 000 000	1 000 000	-75%	021	Virement de la section de fonctionnement	4 345 074	1 314 136	-70%
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 188 000	2 455 000	12%
D001	Déficit d'investissement reporté	2 533 074	2 431 237	-4%	041	Opérations patrimoniales			
	Restes à réaliser		337 899		R001	Excédent d'investissement reporté			
						Restes à réaliser			
Total dépenses d'investissement :		6 533 074	3 769 136	-42%	Total recettes d'investissement :		6 533 074	3 769 136	-42%

Considérant les dispositions relatives à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;

APRES avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 10 avril 2026 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 avril 2026 ;

- DELIBERE -

Article 1^{er} : Le budget annexe de la Restauration scolaire – Exercice 2026 est approuvé comme suit :

LIBELLE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	82 782 035	3 769 136	86 551 171
DEPENSES	82 782 035	3 769 136	86 551 171

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHERSON

